

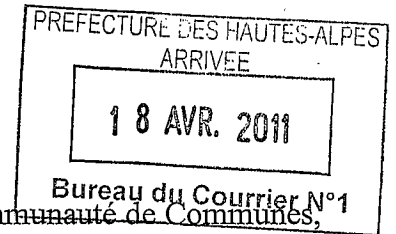
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 11 avril 2011

Convocation du : 1^{er} avril 2011



Objet : Pôle Petite Enfance. Convention de gestion.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Le Président Michel Mescle rappelle aux délégués l'impact du transfert de la compétence petite enfance à l'intercommunalité.

De ce fait, une convention de gestion doit être rédigée entre le Centre Social Rural « Emile Meurier » et la Communauté de Communes des Deux Buëch.
Cette convention doit être finalisée.

Le Président propose que soit déléguée au bureau de la Communauté de Communes des Deux Buëch, la rédaction finale, la négociation avec le bureau du Centre Social et l'approbation des termes de la convention.

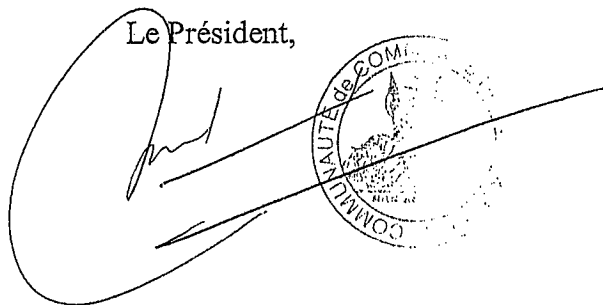
D'autre part, afin de ne pas mettre en difficulté le Centre Social Rural « Emile Meurier », il propose de verser un acompte de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les propositions du Président.

votants : 20 pour : 20 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Mescle', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES' around the perimeter and a central emblem featuring a stylized figure or symbol. A diagonal line is drawn across the stamp and the signature.

Michel Mescle

Transmis en préfecture le :
14 avril 2011

Affiché le :
27 avril 2011